

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

PRESENTS

M. Amans, C. Archier, S. Arnaud, A-L Basso Moro, E. Chapelle, D. Coulomb, L. Cure, D. Duchamp, O. Faury, M-E. Gasnier, P. Gremillet, C. Gueritte, E. Lacombe, A. Lafosse, G. Leblanc, F. Marchisio, C. Mazoyer, L. Migliorini, I. Mingam, J-M Paulin, F. Pyttlik, E. Raynaud, P. Roche, J-N. Royer-Manoha, C. Schuler, M. Schuhler, N. Schwoehrer, C. Vérité, A. Vernet, M. Villard,

EXCUSES

H. Baptiste, F. Bénéfice, M. Burel, E. Cabin, V. Commarmot, F. Copin, A. Delaleuf, M. Finiels, I. Hache, C. Jullien, G. Malatier, C. Mauny, G. Melo Dos Santos, I. Millet, F. Munoz, C. Plattard, A. Poutard, C. Ranc, E. Rogue, , M-C. Segers, E. Suret-Godard, G. Pic, F. Thiery, G. Torres, E. Walgenwitz, A. Vialle

INTRODUCTION

Tour de table

Mot Denis Duchamp et Catherine Schuler

Denis Duchamp rappelle que l'année 2016 est marquée par le terme de l'actuel Contrat Enfance Départemental et 2017 sera l'année de l'évaluation de ce contrat et la rédaction du nouveau CED. Il précise que le Département a manifesté sa volonté de continuer à soutenir la politique petite enfance en poursuivant l'approche partenariale actuelle tout en souhaitant que soient prises en compte les conditions financières restreintes dans la rédaction du nouveau contrat. Certains points seront moins financés, exemple des RAM abordés plus loin.

Catherine Schuler, après avoir informé de la naissance de Lucio, fils de Nadège Dallard, confirme l'importance d'assurer une continuité de connivence et de partenariat sur les travaux en chantier. Malgré les contraintes, il est essentiel d'arriver à proposer une offre complète sur le territoire pour les familles et les enfants. Elle met en avant l'importance du Pôle Ressources Handicap qui doit devenir un dispositif ancré et anodin.

ORDRE DU JOUR

- Actualités de la CDAJE
- Renouvellement du Contrat Enfance Départemental
- Travaux des sous-commissions
- Montée en puissance du Pôle Ressources Handicap
- Retour sur la journée départementale du 1er octobre 2016
- Questions diverses

ACTUALITES DE LA CDAJE

Présentation nouveau coordinateur

Antoine Combier remplace Nadège Dallard au poste de coordinateur de la CDAJE pendant la durée de son congé. Les coordonnées du coordinateur de la CDAJE :

cdaje@ardeche.fr / 04 75 66 78 60 / 06 87 92 65 68

Création de nouvelles structures en 2016

- **EAJE :**
 - 31 places de plus qu'en 2015
 - Dont 1 micro-crèche privée à Saint Clair les Annonay - 10 places
- **MAM**, 4 nouvelles MAM (soit un total de 15 MAM, 46 assistants maternels et 180 places d'accueil) :
 - Lagorce ouverture en janvier, 4 ass mat, 16 places
 - Meysse ouverture en mars, 4 ass mat, 16 places
 - Andance ouverture en septembre, 2 ass mat, 8 places
 - Les Vans ouverture en septembre, 4 ass mat, 16 places
- **Assistants maternels**, 96 nouveaux agréments :
 - Nord : 40 ass mat pour 94 places
 - Centre 17 ass mat pour 32 places
 - Sud-Est 13 ass mat pour 30 places
 - Sud-Ouest : 26 ass mat pour 66 places
- **Perspectives 2017 - 2018**
 - 45 places en EAJE en 2017 (extensions, transplantations ou créations nouvelles)
 - 61 places en 2018

Refonte de l'aide départementale aux RAM – *DANIELLE COULOMB*

Le budget sera voté le 19 décembre et cette information est conditionnée par le vote des élus.

Le Département a soutenu depuis de nombreuses années la création de RAM afin de mailler le territoire. On peut considérer cet objectif atteint puisque 95% du territoire est couvert. Par ailleurs, dans le cadre des contraintes budgétaires actuelles, le Département a tendance à se recentrer sur ses politiques règlementaires et obligatoires. Il a tout de même fait le choix de rester acteur de la

politique petite enfance afin de pérenniser le lien avec les partenaires et les dispositifs. Aussi, il a décidé l'arrêt progressif du soutien aux RAM afin de s'impliquer sur d'autres champs.

Le financement des RAM se poursuivra à 50% en 2017 pour s'arrêter définitivement en 2018 afin de laisser le temps à ceux-ci de se réorganiser, notamment avec les intercommunalités en cours de construction. Les communes et communautés de communes seront plus sollicitées et la CAF pourra, dans une certaine mesure, soutenir les territoires en difficulté. Une information des coordinateurs territoriaux, des élus et des structures, parfois dépassés par les modes de calcul, sera sans doute nécessaire.

Cette décision sera prise en compte dans la réflexion sur la refonte de la charte qualité qui se déroulera dans le cadre de l'évaluation du CED en 2017.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE DEPARTEMENTAL – ANTOINE COMBIER

Calendrier prévisionnel

Présentation du calendrier prévisionnel en 3 phases annoncées lors de la dernière réunion de la CDAJE :

- Janvier à juin : Evaluation, Diagnostic, Rédaction des fiches action et du budget.
- Avril : Point d'étape avec le Comité Technique
- Juin : Validation des fiches action et du budget
- Décembre : Signature publique / Conférence de presse

	2016		2017												
	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	
STAGIAIRE		Réunion groupe technique	Stage												
REDACTION			EVALUATION												
					Diagnostic										
						rédaction									
								Fiches Action							
								Budget							
									Correction						
VALIDATION						Point d'étape technique		Accord DEP / CAF / MSA sur				Validations finales DEP CAF MSA		Signature CED3	

Avancée de l'évaluation du CED

Choix d'un stagiaire pour bénéficier d'un regard extérieur. Une fiche de poste a été établie, le stagiaire aura pour mission de :

- Proposer et mettre en œuvre une **méthodologie d'évaluation des 7 actions** du CED 2013-2016
- Proposer les **nouveaux axes du CED** 2017-2020
- Analyser et questionner le renouvellement de la charte qualité (2017-2019) vers une logique de labellisation des territoires
- **Questionner la gouvernance** actuelle en tenant compte de la mise en place de la Commission Départementale des Services aux Familles (**CDSF**) et de la Commission Départementale de Soutien à la Parentalité (**CDSP**)
- Appréhender la **construction du futur CED** en prenant en compte la nécessaire articulation des politiques publiques et **l'optimisation des ressources** de chaque institution concernée.
- **Rédiger** le futur contrat enfance départemental (**fiches action**) sous la responsabilité et l'articulation de la CAF, du Département et de la MSA
- **Calibrer le poste de coordonnateur des RAM** en intégrant la gestion du réseau des MAM et repenser le pilotage

Cette fiche de poste peut paraître très lourde, mais le stagiaire ne sera pas seul et sera en lien avec le Coordinateur de la CDAJE ainsi qu'avec tous les partenaires. Elle bénéficiera en outre de l'appui scientifique de la MRIE. Il est précisé que c'est le coordinateur de la CDAJE qui porte la responsabilité de ce travail, non le stagiaire.

Gwendoline BERTON. Etudiante en Master II Évaluation des Politiques Sociales à l'Université Mendès-France de Grenoble a été retenue pour ce stage. Elle a déjà une expérience dans le domaine de la petite enfance par la réalisation d'une enquête sur les éléments déterminants le choix du mode d'accueil du jeune enfant pour le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble.

Une première rencontre avec le groupe de travail de la CDAJE est prévue le 19 décembre : les représentants de l'ACEPP - Famille Rurales - Le Département - La CAF – le coordinateur de la CDAJE et la MRIE présenteront les grands axes du travail et les modalités de mise en œuvre.

Elle aura 4 semaines de cours répartis pendant la durée du stage, notamment une semaine sur le thème de l'évaluation en janvier. Cette alternance cours / stage est intéressante pour nous puisque la stagiaire pourra enrichir son travail de ses interactions avec ses professeurs.

Une communication sera faite aux partenaires afin qu'ils fassent remonter les informations du terrain et qu'ils lui réservent le meilleur accueil possible.

Nous remercions la CAPCA de nous avoir adressé cette stagiaire.

ALSH

Valorisation du métier d'animateur - *MILENE VILLARD*

Le métier d'animateur en ALSH est mal connu et reconnu des parents et des élus. Un groupe de travail s'est réuni le 1^{er} décembre et construit un projet de web-documentaire sur cette profession afin de la valoriser et de la mieux faire connaître. Il sera accessible par tous et facilement diffusable.

Travaux GAD – *NICOLAS SCHWOEHRER*

Le Groupe d'Appui Départemental pour la réforme des rythmes scolaires est l'équivalent de la CDAJE pour coordonner la mise en place de cette réforme. Claire Chevalier est pilote de ce groupe.

Un des projets est la journée de la Coéducation qui a eu lieu le 23 novembre et qui a réuni 140 à 150 personnes (représentants des enseignants, élus,...). Il était proposé des ateliers sur 4 thématiques ainsi qu'une conférence.

La création des Projets Educatifs Territoriaux s'est fait dans l'urgence au moment de la mise en place de la réforme. Ils arrivent à échéance et une réflexion est engagée pour les évaluer de façon participative afin de les rendre plus optimal par rapport aux attentes.

La réforme des rythmes scolaires est de mieux en mieux acceptée, seule subsiste la problématique financière pour les communes modestes. Un courrier a été co-signé par l'Education Nationale et la CAF pour appuyer la démarche du GAD.

Il est entendu qu'il est difficile d'anticiper les décisions politiques consécutives aux élections présidentielles de 2017, mais que cette réforme devrait être poursuivie de par son action, mais aussi au regard des emplois créés. L'enjeu est avant tout de structurer le territoire et ses acteurs.

Une attention particulière doit aussi être apportée à la formation de professionnels : 110 nouveaux diplômés du BAFA depuis hier, mais pas suffisant. Les 2 nouvelles promotions de BPJEPS permettent juste le renouvellement afin de conserver la même qualité d'accueil.

Insertion

Promotion de l'outil d'interconnaissance social.ardeche.fr – *ANTOINE COMBIER*

Nadège Dallard et Claire Plattard, avec la sous-commission, ont travaillé sur un outil d'interconnaissance entre les travailleurs sociaux et les professionnels de la petite enfance. Après la réalisation d'un PDF, un site internet a été mis en place qui vous a été présenté par Claire Plattard lors d'une réunion précédente. Un courrier est en cours de réalisation afin d'envoyer les codes d'accès ainsi que la carte (clé usb) qui contient le raccourci vers le site.

Expérimentation Insertion – OLIVIER FAURY

3 territoires d'expérimentation : DRAGA, Annonay agglo et Vernoux en Vivarais. L'ambition était de créer du lien entre les travailleurs sociaux et les professionnels de la petite enfance afin d'engager une démarche d'acculturation pour répondre aux besoins des familles.

Vernoux : Un questionnaire a été diffusé pour définir les problématiques du territoire. Une personne a été embauchée en contrat d'avenir avec le soutien du Département mais il n'y a pas eu de réel retour au questionnaire et le projet n'a pas décollé.

Annonay : La problématique a rapidement été définie par le COPIL : les horaires atypiques et la socialisation de l'enfant. Mais l'agglo était en pleine réorganisation avec la prise de compétence. Le contexte n'était donc pas favorable jusque-là. Ils sont aujourd'hui structurés et volontaires pour continuer l'expérimentation en 2017.

DRAGA : Deux objectifs ont rapidement été définis par le 1er COPIL : consolider les liens interprofessionnels et travailler sur les représentations et les freins psychologiques ; l'accès aux modes de garde sur les communes du territoire peu équipées (mobilité, horaires atypiques). Deux axes d'actions ont été construits en comités techniques : des « Ateliers Parents » animés par les travailleurs sociaux et les professionnels de la petite enfance ; un dispositif de « structure hybride » (EAJE employant des assistantes maternelles permettant l'accueil sur des horaires atypiques et des frais de garde très accessibles pour les familles) avec proposition de fonctionnement et de coût. Les « Ateliers Parents » n'ont pas rencontré de public mais cela a permis un renforcement des liens interprofessionnels. Il est prévu une continuité des rencontres.

Bilan : le travail est difficile entre l'intention et la réalisation. Nous avons pu constater l'importance de la présence d'un chef de projet à l'échelle d'un territoire comme c'était le cas à DRAGA. La poursuite de cette expérimentation ne peut se faire sans associer Pôle Emploi qui n'a pas été associé dans cette première phase, d'autant plus qu'une lettre Circulaire de la CNAF paru en juin demande de développer les crèches à vocation d'insertion.

F. Marchisio et S. Arnaud font remarquer que l'ensemble du public accompagné par les travailleurs sociaux ne sont pas suivis dans le cadre du champ professionnel. Certains ne sont pas proches de l'emploi. L'enjeu est donc de permettre à des familles d'accepter de faire garder des enfants par des personnes étrangères, même si elles n'ont pas d'emploi. Rester vigilant à ne réduire le public aux chercheurs d'emploi.

Crèches à vocation d'insertion – OLIVIER FAURY

Le Territoire doit s'engager à réserver un certain nombre de places pour l'accueil des enfants de parents en insertion. On peut envisager 10% de places mobiles pour offrir un accueil de 3 jours par semaine minimum.

Ce dispositif vise à répondre à 4 objectifs :

- Faciliter l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants
- Proposer une solution d'accueil en journée
- Proposer un accompagnement intensif par Pôle Emploi
- Garantir un mode de garde à la reprise d'activité

Les territoires envisagés en priorité sont :

- Les territoires "quartiers prioritaires" de la politique de la ville à l'échelle des EPCI (CC Pays d'Aubenas-Vals, CC du Bassin d'Annonay, CAPCA, CC Rhône Helvie)
- Les territoires dans lesquels ont eu lieu les expérimentations (les mêmes + DRAGA)
- Le territoire du bassin de vie du Cheylard dont l'emploi a été particulièrement touché par la crise économique.

Il s'agit de travailler à l'échelle des EPCI.

O. Faury et E. Moret ont rencontré le Directeur Territorial de Pôle Emploi en août. Celui-ci, intéressé par le projet, a mis en avant 2 écueils courants que rencontrent les chercheurs d'emploi : la mobilité, déjà solutionnée par des aides associatives et la garde des enfants auquel répondrait ce dispositif. Il est prêt à mettre à disposition des conseillers de manière pro-active sur ces territoires.

Un deuxième échange doit encore avoir lieu, élargi à la MLI, les travailleurs sociaux du département, les travailleurs sociaux de la CAF, la DTAS,... L'ambition est de généraliser ce dispositif à l'ensemble du territoire.

Certaines questions restent à affiner comme celle des places réservées non utilisées et de leur financement. L'articulation des prestations de service est en cours d'évolution et devrait évoluer vers des prestations modulables permettant de sécuriser les financements.

MAM – *FRANÇOIS MARCHISIO*

Fiche contact

Les fiches contacts répondent à deux objectifs : la coordination des partenaires et permettre l'accompagnement et le soutien des porteurs de projet MAM. Les fiches sont finalisées, elles doivent être transmises aux collectivités pour accord de participation à ce dispositif.

L'enjeu est que les collectivités accompagnent la création de ces MAM afin qu'elles répondent à un besoin en terme de manque de places ou d'horaires atypiques. Il s'agit de mettre en place une vraie complémentarité entre les MAM, les assistants maternels, les EAJE afin d'homogénéiser le territoire.

Ce regard sur l'offre du territoire vient compléter le travail des autres partenaires : la PMI qui donne les agréments, expertise les locaux et le fonctionnement et la CAF qui apporte une expertise financière.

Cependant, il existe peu de leviers pour orienter la création des nouvelles MAM. Il est possible de ne pas les soutenir, mais pas de les interdire. Ça reste un dispositif fragile autant du point de vue financier qu'humain. Il faut également être vigilant au respect du Code de l'Action Sociale et des Familles afin d'interdire les MAM qui fonctionnent comme des crèches privées.

Face à cette complexité, il peut être intéressant de proposer aux porteurs de projet de contacter les MAM existantes afin de se nourrir de leurs conseils et expériences.

M. Amans pose la question du suivi : quel droit de regard sur l'activité de la MAM au-delà de sa création ?

G. Leblanc fait remarquer qu'une réflexion est envisagée dans le cadre de l'élaboration de la charte qualité dans le nouveau CED. C. Gueritte ajoute que la PMI a un droit de regard au niveau de l'agrément MAM et demande des prévisionnels d'accueil sur l'année.

Charte Qualité MAM

Un travail est en cours qui devrait se terminer début 2017 afin d'harmoniser les critères (zones prioritaires, financement par les collectivités,...) des chartes qualités de la CNAF et du Département.

Rôle du coordinateur des MAM

La nécessité de structuration semble évidente au vu des points abordés précédemment.

La proposition de mettre en place une rencontre de type table ronde pour les MAM comme c'est le cas pour les RAM semble délicate au vu de la disparité des MAM.

Il semble intéressant d'adosser la coordination des MAM à celle des RAM afin qu'un lien soit maintenu entre ces dispositifs. Cet accompagnement devrait toutefois se faire séparément vu leurs logiques différentes : les MAM sont portées par un groupe de personnes alors que les RAM sont portés par des gestionnaires. Les liens entre MAM et RAM sont parfois compliqués également du point de vue organisationnel et parfois matériel : les locaux ne parviennent pas à accueillir tous les enfants d'une ou plusieurs MAM. « Il y a un décalage entre ce qu'on aimerait pouvoir faire et ce qui est fait. »

Ces remarques mettent en lumière l'intérêt de coordonner l'articulation de la relation RAM-MAM. sur les territoire, même si cela peut paraître compliqué d'un premier abord.

A qui s'adresserait cette coordination ? Qu'aux MAM signataires de la Charte Qualité ou à tout le territoire ?

MONTEE EN PUISSANCE DU PRH07 ET QUESTION DU SUR-ENCADREMENT - *CECILE MAZOYER ET PASCAL GREMILLET*

Elargissement du sur-encadrement

L'objectif de cette expérimentation est d'aider les structures à accueillir les enfants en situation de handicap. Soit en renforçant les heures de personnel soit en embauchant une personne mais qui ne soit pas spécifiquement pour l'enfant en situation de handicap. Il ne s'agit pas de créer des AVS de crèche.

Rappel du cadre de l'expérimentation :

- Même enfant, même structure
- Accueil régulier
- Moyens complémentaires et diversifiés
- Liens avec les partenaires (CAMSP, SESSAD, MDPH, PMI,...)
- Sensibilisation des équipes
- Enfant intégré dans les activités

Succès de l'expérimentation 2016. Bilan :

- 10 064,94 € de subvention
- 4 structures : 2 EAJE et 2 ALSH
- 9 enfants
- 1481 heures

En 2017, le projet était de généraliser à tout le département mais cela n'est pas possible au vu de la complexité du dispositif et de son enveloppe. Il sera toutefois élargi aux structures ayant manifesté une difficulté au Pôle Ressources Handicap.

- Enveloppe de 15 000 € en 2017
- 9 structures ont déposé un dossier
- 23 enfants potentiellement concernés
- Etude des dossiers le 13 janvier

Il ne sera pas possible de satisfaire toutes les demandes. Un choix sera fait par un comité interprofessionnel (PRH, CAMSP, PMI, CAF, CDAJE) en janvier.

M-E. Gasnier témoigne de la richesse de ce dispositif au-delà de l'aide financière qui a permis à une personne d'avoir des temps d'accompagnement spécifiques pour 2 enfants. Dossier faciles à monter, mais il est plus complexe d'identifier les heures consacrées au surencadrement sur une année. Difficile d'anticiper sur un an de présence des enfants.

J-M. Paulin informe du dispositif partenarial coordonné par l'UDAF de l'Ardèche sur le territoire pilote de la CARSAT. Ce projet devrait permettre, pour les enfants porteurs d'un handicap, l'intervention d'une auxiliaire de vie scolaire sur les temps de loisirs extrascolaires. Il propose au PRH de s'associer au projet, mais cela semble difficile car celui-ci n'a pas les capacités humaines et financières pour répondre à de nouvelles sollicitations.

Avenir du PRH07

Contexte financier complexe

Le Pôle Ressources Handicap 07 est victime de son succès : il répond aux demandes au fur à mesure qu'elles arrivent et ce même si elles dépassent le dispositif initial. Aujourd'hui se pose un problème financier. On ne peut plus répondre à toutes les demandes. Par ailleurs, le PRH couvre assez bien le nord du département, mais moins le sud.

C'est pourquoi une réflexion a été engagée pour un deuxième poste dans le sud Ardèche. Une démarche a été effectuée auprès de l'ARS afin de financer ce poste, sans succès. Seul un financement marginal et temporaire a été proposé.

J-M. Paulin fait remarquer que la MDPH finance l'accompagnement à la vie sociale des adultes, pourquoi pas celle des enfants ? D'autant plus que le PRH est la concrétisation de la loi de 2005.

Gouvernance du Pôle Ressources Handicap

L'APAJH Ardèche annonce qu'elle se retire de sa propre gestion au profit de la Fédération Nationale des APAJH. L'APAJH Ardèche continue toutefois d'exister. La direction de rattachement du PRH07 est confiée au CAMSP d'Annonay afin de conserver une gouvernance locale.

C. Schuler propose d'anticiper la prise de contact avec les interlocuteurs de la Fédération Nationale.

Matinée de sensibilisation, 4 février 2017

« L'Accueil du handicap : en quoi cela bouscule les repères des parents et des professionnels ? » - Samedi 4 février 2017 de 9h à 12h à la salle des fêtes - Rue du Stade - 07800 La Voulte

Matinée ouverte aux professionnels de la petite enfance, aux professionnels de soins et aux parents. Inscriptions jusqu'au 27 janvier 2017 par mail à poleressources07@apajh07.fr ou par téléphone au 04 75 67 76 20.

Le PRH07 a obtenu une subvention du REEAP pour financer des intervenants extérieurs. : Bernard Pueyo, Directeur de l'ESSSE et Isabelle Mingam-Bouteiller, Formatrice interviendront donc au cours de cette matinée.

Une communication par l'intermédiaire d'une affiche et d'un tract à imprimer sera diffusée début janvier dans les structures.

RETOUR SUR LA JOURNEE DEPARTEMENTALE DU 1^{ER} OCTOBRE – DANIELLE COULOMB ET ANTOINE COMBIER

Bilan de la démarche qualité

- 26 projets déposés dont 21 projets ont été retenus
 - 3 projets ont été rejetés
 - 2 projets n'ont pas débuté
 - 1 projet a duré un an
- Subvention :
 - En 2015, 31 225 € pour Le Département et autant pour la CAF
 - **En 2016, 33 225 €** pour Le Département et autant pour la CAF
- 500 professionnels enfance et petite enfance (13 RAM, 37 EAJE, 27 ALSH) impliqués pour plus de 5000 enfants
- 8 thématiques - Eveil artistique et culturel de l'enfant

Bilan de la journée départementale du 1^{er} octobre 2016

Rappel des objectifs de la journée départementale

- Capitaliser 3 ans de démarche qualité
- Valoriser les initiatives et projets déposés dans le cadre de l'appel à projet charte qualité
- Créer du lien entre les acteurs culturels et les structures d'accueil du jeune enfant
- Offrir aux familles un temps de découverte et de partage culturel
- Fédérer les professionnels autour de la thématique
- Associer les élus à cette journée

Bilan de la journée

- Près de 450 personnes étaient présentes
- **93 familles** : 125 adultes et 140 enfants (41 familles hors de l'agglomération d'Annonay)
- 169 professionnels
- Une dizaine d'élus

Retour sur les appréciations des familles et des pros

Cette journée a été jugée comme satisfaisante à très satisfaisante (organisation, thématique, diversité,...) autant du point de vue des professionnels que des familles. Les familles sont venues dans le but d'éveiller les enfants à la culture, de participer aux ateliers ainsi que de trouver des idées d'activités. Les professionnels ont cherché les échanges d'expérience et des informations sur la politique de la petite enfance. Tous sont d'accord que c'est une expérience « à refaire ».

Le temps consacré aux ateliers et échanges entre familles et professionnels a toutefois été jugé trop court. Le lieu n'était pas adapté aux poussettes et fauteuils roulant. Les professionnels ont fait part aussi de problèmes matériels pour agencer les stands.

Une quinzaine de thématiques ont été proposées pour les prochaines journées. Deux thématiques émergent à la fois pour les professionnels et les familles : le sport (motricité, jeux sensoriels) et oser la différence (discrimination, inter-culturalité, handicap, citoyenneté)

Nous tenons à remercier tous les professionnels des structures ayant participé, les intervenants culturels et le comité de suivi qui ont permis que cette journée soit un succès.

Suite de la charte qualité

Pas d'appel à projet en 2017. Le renouvellement de la Charte Qualité sera défini dans le CED 2017-2020. Elle s'orientera vers une labellisation des territoires (Communautés de Communes) plutôt que des structures. Les appels à projet seront renouvelés toujours pour dynamiser les équipes, mais aussi pour valoriser ce nouveau cadre.

QUESTIONS DIVERSES

Travail PRADO de la CAF

Dispositif permettant l'accompagnement à domicile des jeunes mamans venant d'accoucher. Participe à la transversalité. On en reparlera.

Réorganisation du pôle partenaires de la CAF

Mathieu Fosseux quitte la CAF Ardèche et Charles Blanquet est absent depuis quelques mois. Le recrutement d'un remplaçant est en cours. Par ailleurs, la CAF passe de 5 à 4 territoires d'intervention.

Remerciement Pascal Gremillet

Nous tenons à remercier particulièrement M. Gremillet pour son engagement dans le Pôle Ressources Handicap et la politique départementale.

La prochaine réunion de la CDAJE aura lieu

Vendredi 5 mai de 9h à 12h30.